

financier, le budget s'est élevé à 10,000,000 de francs or, et pour le troisième à 21,250,000 francs or.

Le Cinquième Comité (Admission des nouveaux états, président, M. Huneeus, Chili) recommanda l'admission de six nouveaux États comme membres de la Ligue: Autriche, Bulgarie, Costa Rica, Finlande, Luxembourg et Albanie. Quatre autres pays: Esthonie, Georgie, Lettonie et Lithuanie se virent refuser cette admission mais pourront participer à l'organisation technique sur le même pied que les membres. La demande de l'Arménie fut renvoyée, pour être examinée, à la session suivante et celles de l'Azerbaïdjan et de l'Ukraine furent rejetées.

Le Sixième Comité (Réduction des armements, armes économiques et mandats, président, M. Branting, Suède) se borna à présenter certaines suggestions sur la question des armements, dont l'une créant un Office International de contrôle du commerce des armes. Sur la question de la pression économique l'assemblée recommanda au Conseil la nomination d'une Commission Internationale du Blocus, composée de huit membres au plus et devant présenter un rapport au Conseil, ladite Commission ayant le pouvoir de s'entourer d'experts afin de s'éclairer; la moitié des membres de cette Commission devrait être prise parmi les États non représentés d'une manière permanente au Conseil. Comme mesure immédiate, le sixième Comité recommanda la rupture de toutes relations commerciales, postales et autres, avec les États récalcitrants. Sur la question des mandats, la recommandation suivante fut transmise au Conseil, savoir: (1) que les membres de la Commission des mandats ne puissent être changés sans l'assentiment de l'Assemblée; (2) qu'une femme au moins fasse partie de cette Commission; (3) que les mandataires soient requis de faire rapport à la Commission sur leur administration des territoires sur lesquels s'exerce leur mandat; (4) que les mandataires ne puissent faire usage de leur mandat pour accroître leurs forces militaires ou (5) exploiter les ressources naturelles des territoires qu'ils administrent, uniquement dans leur propre intérêt; (6) qu'une loi organique soit appliquée au territoire administré et soit soumise à la Ligue pour son approbation; (7) que les règlements à établir à l'avenir, à l'usage des territoires administrés, soient rendus publics avant d'être soumis au Conseil. (Pour se conformer aux quatre dernières recommandations le gouvernement britannique publiait, le premier février 1921, un règlement de cette nature).

L'Assemblée discuta ensuite le sort de l'Arménie et, par différentes motions, invita le Conseil à s'entendre avec les gouvernements, en vue de confier à une puissance la tâche d'arrêter les hostilités entre les Arméniens et les Kémalistes. Pour déférer à cette requête, le Conseil adressa des appels à plusieurs pays et des câblogrammes reçus des États-Unis, de l'Espagne et du Brésil ont annoncé l'intention de ces pays de s'entremettre pour ramener la paix en Arménie.

Neuvième Congrès des Chambres de Commerce de l'Empire britannique.—Le neuvième congrès des chambres de commerce de l'empire britannique eut lieu dans la Salle des Convocations